**LA COMMUNE DE PIERRELAYE RECRUTE**

**9 462 habitants – Membre de la Communauté d’Agglomération Val Parisis**

**Un(e) Assistant(e) Maternel(lle) pour la Crèche familiale (F/H)**

Emploi permanent à temps complet - Titulaire de l’Agrément délivré par le Conseil Départemental

**Missions principales :**

Vous serez directement rattaché(e) à la Directrice de la crèche familiale et en lien avec la Directrice de l’Éducation et aurez les missions suivantes :

* Assurer un accueil de qualité à votre domicile auprès des enfants âgés de 2 ½ mois à 5 ans (pour les enfants porteurs d’handicap), dans le respect du projet pédagogique de la crèche familiale en lien avec la politique de la Petite Enfance
* Créer un lieu de vie ou l’enfant puisse être écouté, respecté en toute sécurité et permettre l’individualisation de l’enfant
* Encourager l’enfant dans ses acquisitions et veiller à son bon développement affectif et psychomoteur
* Participer à toutes les activités de la crèche familiale proposées aux enfants (jardins d’éveils, activités d’éveils, sorties..)
* Soutenir et partager des compétences professionnelles avec ses collègues en lien avec la direction
* Contribuer à une réflexion et à l’évolution des pratiques professionnelles, par le biais des formations, des réunions d’équipe et des visites à domicile effectuées par la direction
* Accompagner les parents dans leur rôle parental
* Accueillir d’autres enfants lors des remplacements, ou dans les cas de situation d’urgences

**Profil :**

* **Être titulaire de l’agrément du DGAS**
* Hygiène irréprochable du domicile et du matériel de puériculture
* Maîtriser les règles d’hygiène auprès de l’enfant
* Connaissance des besoins spécifiques des enfants
* Capacité d’écoute, de dialogue, d’adaptation et d’évaluation
* Sens de l’observation, de l’organisation et des responsabilités
* Maîtrise de soi, diplomatie, discrétion et respect du secret professionnel, respect et accompagnement des familles, sans porter de jugement de valeur
* Dynamisme, esprit d’équipe, disponibilité

**Conditions particulières d’exercice :**

* Horaire d’ouverture de la crèche familiale : 7h00 - 19h00 / du Lundi au Vendredi
* Amplitude variable en fonction des contrats et des besoins des parents
* CNAS, CAS, participation mutuelle et prévoyance

**Poste à pourvoir à compter du 1er mars 2023**